

BUREAU EXÉCUTIF

Compte-rendu de la réunion du 13 novembre 2017
Maison Régionale des Sports, Talence

Présents (6) : Éric Raul, Antoine Lavabre, Jean-Pierre Rouquier, Joël Jollit, Christian Charpentier, Éric Fradin
Par téléphone (4) : Patrick Gaumondie, Alain Magne, Marilyn Georgel, Marie-Claude Durranc

Excusés (2) : Samuel Edimo Madiba, Fabien Lambolez (CTS)

Début de la séance (18h) ; Fin de la séance (20h45)

RESSOURCES HUMAINES

À la suite d'une réunion d'un groupe de travail le 24 octobre 2017, comprenant Éric Raul, Alain Magne, Christian Charpentier et Jean-Pierre Rouquier, il est proposé au Bureau Exécutif :

1. **Pour Véronique Dijoux** : agent comptable qui a été recrutée le 1^{er} décembre 2016 en emploi aidé CUI-CAE (CDD d'un an à temps plein), dont l'aide publique a été supprimée par décision du gouvernement en Aout 2017, à effet immédiat, de poursuivre à la Ligue avec un contrat de travail CDI, temps plein, à compter du 1^{er} décembre 2017, mais avec modification de la fiche de poste : changement d'agent comptable en secrétaire comptable.

Un vote avec 9 voix pour et 1 abstention valide cette proposition.

2. **Prime de fin d'année, 13^{ème} mois** : la situation de base née des 3 anciennes ligues, avant la fusion au 1^{er} janvier 2017, est la suivante :
 - Site de Talence : le personnel a une prime de fin d'année correspondant à un 13^{ème} mois complet, versée en 2 fois (juillet et décembre)
 - Site de Poitiers : le personnel a une prime de fin d'année correspondant à 20 % du salaire mensuel, versée en décembre.
 - Site de Limoges : aucune prime de fin d'année.

Proposition du groupe de travail pour l'année 2017 :

- Site de Talence : pas de modification de la prime de fin d'année.
- Site de Poitiers : augmentation de 30 % de la prime de fin d'année, pour arriver à une prime de 50 % du salaire mensuel brut.
- Site de Limoges : attribution d'une prime de fin d'année égale à 50 % du salaire mensuel brut.

À partir de l'année 2018, pour tous les salariés de la Ligue en poste au 31 décembre 2017 et à compter du 1^{er} janvier 2018 : augmentation du salaire individuel de base correspondant à 1/12^{ème} (8,34 %) de la valeur du 13^{ème} mois (base janvier 2018) ; la rémunération annuelle n'est donc pas modifiée. En conséquence, il ne sera plus attribué de prime de fin d'année.

Cette proposition est votée à l'unanimité par les membres du bureau (10 voix) pour la soumettre aux salariés.

3. **Lundi de Pentecôte, journée de solidarité loi du 30 juin 2004** : le lundi de Pentecôte est un jour travaillé pour le site de Talence, et un jour non travaillé pour les sites de Poitiers et Limoges. Conformément à la loi du 16 avril 2008, et afin d'uniformiser les usages, il est proposé que la LANA soit fermée ce jour-là, l'ensemble du personnel de la Ligue ne travaillera pas. Un accord ultérieur pourra déterminer d'autres modalités.

Un vote a eu comme résultat 10 voix pour.

BUDGET PRÉVISIONNEL

Le règlement financier interne du 23 septembre 2017, détermine la méthode d'établissement du budget prévisionnel et sa préparation par le Trésorier Général avec le concours de l'ensemble des membres du Comité Directeur, Président(e)s des Commissions Régionales, Cadres Techniques qui constituent la LANA. Le budget est bâti par rubriques, détaillées par actions.



Il est indiqué que l'ensemble des personnes concernées ont été destinataires des documents qui doivent être complétés, pour être retournés à la Ligue pour le 20 novembre 2017. Après synthèse, le budget prévisionnel 2018 de la LANA sera présenté au prochain Comité Directeur, début décembre 2017.

La méthode proposée du budget par actions est validée et lancée.

PROPOSITION DE LA CSO RÉGIONALE (VOIR PJ)

- Cross : *la proposition est votée à titre expérimental pour 1 an à l'unanimité (10 voix pour)*
- Interclubs : *la proposition est retenue par le bureau avec une participation de la LANA, à titre expérimental pour 1 an, de 100€ pour les N1 et 200€ pour les N2.*
- Salle : *la proposition est retenue avec une participation de la LANA à titre expérimental pour 1 an de 1000€.*
- Absence d'officiels lors des championnats LANA : *la proposition est retenue, en insistant sur la notion de pédagogie envers les clubs pour la formation d'officiels régionaux.*
- Pénalités pour absence d'athlète engagé par son club : *la proposition est retenue.*

CONVENTION AVEC LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ATHLÉTISME DE GIRONDE

Pour les compétitions en salle organisées par la LANA au stadium de Bordeaux-Lac, le Comité de Gironde propose une offre de services pour la fourniture et l'utilisation de matériel suivant la liste jointe.

Le bureau vote avec 8 voix pour la proposition du CD 33.

Deux personnes n'ont pas participé au vote (Antoine Lavabre et Éric Fradin), de par leur appartenance au bureau du Comité de Gironde.

SOIRÉE DE L'ATHLÉ

Le 24 novembre : soirée organisée par Poitiers (86) à Vouillé (79) (pour les départements 16, 17, 79 et 86) et à Limoges (87) (pour les départements 19, 23, 24 et 87).

Le 8 décembre : soirée organisée à Talence (33) (pour les départements 33, 40, 47 et 64).

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

La délégation de signature est donnée au Trésorier Général de la Ligue, Jean-Pierre Rouquier, pour l'établissement des dossiers de subventions publiques (Conseil Régional, CNDS) en cas d'indisponibilité du Président Éric Raul.

COMITÉ DIRECTEUR

Le Bureau Exécutif valide la convocation du Comité Directeur, et des Président(e)s des Commissions, pour le samedi 9 décembre 2017 à la Maison des Sports à Talence, à partir de 14 heures.

En matinée, de 10h30 à 12h30, il est prévu de réunir l'ensemble des participants du Comité Directeur à une présentation des travaux de chacune des Commissions Régionales, afin d'indiquer la situation des travaux en cours et des objectifs poursuivis.

Éric Fradin
Secrétaire Général